



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 05 MAI 2026

Présents : BOURDELLES, DISANTO, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN, SOENEN
MM ASSELINE, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LE BER, LE GRAND, MEYER, VIGOURT

Absents excusés : Mme BAZIRE

Pouvoirs : Mme BAZIRE donne pouvoir à Mr LAIGNEL

Secrétaire de séance : Disanto Pauline

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 27 mars 2026

Demande modification erreur pour commission Affaires Sociales : Philippe LANDREIN et non Philippe DUCLOS

vote : 15 pour

DELIBERATIONS

1. Tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année 2026/2027

Restauration scolaire

Il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la tarification de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026. Pour information, le SIGRSO augmentera les repas de 2% pour 2026-2027 et la commune propose une augmentation de 1.5% des tarifs des repas.

Tarification en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Tarif au 1 ^{er} septembre 2026	Enfant habitant Baron et Bougy	Hors commune
Repas pour un enfant en maternelle	4,43 €	4,84 €
Repas pour un enfant en élémentaire	4,54 €	4,96 €
Repas exceptionnel ou commandé hors délais	5,96€	6,52 €
Participation pour un repas pour un enfant en PAI	1,40 €	1,52 €
Prix adulte	5,44 €	5,44

Soit une augmentation de 1,5%.

Ces tarifs seront soumis également à l'accord de la commune de Bougy. La mairie se réserve le droit de revoir les tarifs de la cantine en cours d'année scolaire 2026-2027.

Vote : adoption à 15 voix pour.

Explications données sur le fonctionnement SIRGSO et le fait que ce ne soit pas un prestataire.

Garderie périscolaire

Il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la tarification de surveillance extrascolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il est proposé une augmentation de 1% des tarifs.

Tarification en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Tarif au 1 ^{er} septembre 2026	Enfant habitant Baron et Bougy	Hors commune
Surveillance extra-scolaire par 1/2 heure indivisible	1,39 €	1,52 €
Surveillance extra-scolaire de 7h30 à 7h50	0,98 €	1,08 €
Surveillance extra-scolaire par 1/2 heure au-delà de 18h30	5 €	5 €

Soit une augmentation de 1%.

La mairie se réserve le droit de revoir les tarifs de la surveillance extra-scolaire 2026-2027.

Ces tarifs seront soumis également à l'accord de la commune de Bougy.

Vote : adoption à 15 voix pour.

2. Création d'un poste adjoint technique titulaire

Il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique titulaire pour un agent technique de la commune, pour un temps complet 35/35e de catégorie C au 1^{er} juillet 2026.

Information complémentaire : cet agent est présent depuis le 1er août 2025.

Vote : adoption à 14 voix Pour, et 1 contre

3. Création d'un poste d'apprenti

Il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la création d'un poste d'apprenti pour une formation de CAPa Jardinier Paysagiste pour la période de 2026 2028.

Cet apprenti est actuellement mineur.

Cette embauche a obtenu un avis favorable du CST le 30 avril 2026

Sa rémunération sera de 27% du SMIC la 1^{ère} année, et de 39% la 2^{ème} année.

Accord obtenu pour le financement de la formation. Début du contrat au 1er septembre 2026.

Vote : adoption à 15 voix pour.

4. Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'un acte d'urbanisme au nom du maire

Il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la désignation d'un élu pour permettre la signature d'actes d'urbanisme issus d'une demande personnel de M le Maire.

En vertu de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme, un autre membre du conseil municipal

sera désigné pour prendre ladite décision. Une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire.

En effet, en application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ». Ces délégations accordées par l'organe exécutif à des élus, s'exercent sous le contrôle et la responsabilité du délégant.

Seul le conseil municipal pourra donc, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer l'autorisation.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour effectuer toutes démarches et prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par un vote à main levée de désigner Madame Céline Dureuil pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Vote : 13 voix Pour, et 2 ne prennent pas part au vote.

5. Demande de subvention pour un jeune Baronnais

Il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 100€ demandée par le club CDF Boxing Club de Caen d'un jeune Baronnais qui va participer au championnat du monde des sports de combat en Allemagne du 16 au 18 mai. Nous demanderons un retour sur sa participation avec photos et résultats, afin de valoriser sa prestation.

Vote : adoption à 15 voix pour.

6. Lotissement LECHEVREL

Il est proposé de compléter dans le cadre des opérations de rétrocession du lotissement des Aubépinés à la demande de **Me Audrey MASLE-GUILBERT, Notaire**, les références cadastrales des deux nouvelles parcelles qui doivent être portées en délibération pour intégrer l'ensemble du Lotissement.

Constituent les voiries : les parcelles A 1009 et A 1016 (déjà incluses dans la délibération relative aux voiries) ;

A mentionner en complément : les parcelles A 1006 et A 1008, qui ne figuraient pas dans le permis d'aménager pour une surface de 24m².

Le Conseil autorise M le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires pour intégrer ces 2 parcelles dans la rétrocession.

Vote : adoption à 15 voix pour.

Informations :

- Présentation par M Philippe Landrein du budget 2026.
- Dans le cadre des élections sénatoriales, la désignation des 3 délégués et des 3 délégués suppléants se déroulera lors du conseil du 5 juin 2026 à 18h.
- Désignation des 5 conseillers de la CCLE (commission de contrôle des listes électorales) désignés dans l'ordre du tableau (à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)

Trois élus municipaux de la liste Baron sur Odon notre village notre avenir :

- 1. Millan Isabelle
- 2. Asseline Alain
- 3. Bourdellès Laurence

Deux élus municipaux de la liste Au cœur de Baron, un nouvel élan :

- 1. Vigourt Nicolas
- 2. Disanto Pauline

- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 8h30 pour le café à la salle polyvalente, et à 09h15 au monument aux Morts.
- Inauguration officielle de la bibliothèque : mercredi 3 juin à 11h
- Inauguration publique : vendredi 5 juin 18h30.
- Lotissement pré-d'Oisy :
 1. La CCVOO est en attente des documents du lotissement concernant la voirie.
 2. Pour l'Assainissement : la CCVOO va envoyer à Creadimm le compte-rendu de leur expertise.
 3. Creadimm ne souhaite pas réaliser d'entretien tant qu'il n'a pas la validation des documents précédents.
- Mme MILLAN sollicite des volontaires pour la pesée des restes de cantine lors de la semaine objectifs 0 déchet du 18 au 22 mai.
- Mr LAIGNEL nous informe de la présélection par Orange de la commune pour une suppression des lignes cuivres. Communication à prévoir pour informer les habitants non desservis par la fibre.
- Projet ancienne bibliothèque : en réflexion.
- M MEYER relève une problématique d'accès à la bibliothèque : question en cours sur un éventuel changement de serrure pour passage à fermeture ventouse magnétique. 1er devis reçu : 4800 euros, étude en cours.
- M ASSELINE confirme le passage du bus pour le transport vers le collège d'Evrecy à 7H55 à partir de septembre 2026.

Urbanisme :

Dépôt de certificats d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• 37 route de Fontaine• 3 chemin de la Fosse aux Comtes• 3 impasse du Parc• 9 chemin des Saules
Dépôt de déclarations préalables	<ul style="list-style-type: none">• 7 chemin du pataras - abris de jardin• 1 chemin les petites bruyères - changement de façade• 25 route de Fontaine - Pergola• 3 chemin du Commandant de Touchet - Pergola• 24 chemin de la Fosse aux Comtes - Pergola• 7 chemin du Pataras - détachement lot à bâtir• 12 chemin des Vilains - construction préfabriqué• 11 route de l'Eglise - création appentis
Dépôt de permis de construire	<ul style="list-style-type: none">• 10 chemin de la Fosse aux Comtes – Carport

La séance est levée à 23H18.

La secrétaire de séance
Pauline DISANTO



Le Maire
Georges LAIGNEL

